



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 09 Décembre 2015

Date de la convocation 1 ^{er} Décembre 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - CANET
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, Mme BENARD Bénédicte, M.SEGURA Renée, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.BARON Bernard, Mme PRULHIERE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIEURAN CABRIERES : M.BANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : M.BARDEAU Francis, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, M.ALEIX Bertrand, M.GASC Georges, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, Mme MARTINEZ-ROQUES Micaela à Mme PRULHIERE Yolande, Mme OLLIE Sophie à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, Mme GUERIN Audrey à M.ALEIX Bertrand, M.VIDAL Eric à M.DIDELET Serge.</p>

Objet : Centre Hérault Initiative – Convention de partenariat et attribution de subvention.

Monsieur RUIZ rapporte :

La Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE », ci-dessous désignée « PFI », est une association relevant de la loi du 1^{er} Juillet 1901, déclarée en Préfecture le 6 Janvier 1999.

Membre du réseau national FRANCE INITIATIVE, elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault.

Son objet est de :

- Favoriser l'accompagnement technique des porteurs de projet tout public
- Renforcer les fonds propres et contribuer au bouclage des plans de financement par l'attribution de prêts d'honneur (sans intérêt et sans garantie personnelle) d'un montant de 3 050€ à 7 623€ pour les micros initiatives et de 7 623€ à 22 870€ pour les projets à potentiel. La PFI joue l'effet levier majeur pour faciliter le financement bancaire du projet (1 € attribué par la PFI permet de lever jusqu'à 10 € en prêt bancaire)

- Préparer l'expertise des dossiers présentés aux comités d'agrément, seuls décideurs des interventions financières de la plateforme
- Améliorer les conditions de pérennisation des activités en organisant les termes du suivi post-crétion.

Sur l'année 2015, les trois Communautés de communes (du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault), le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI ont élaboré un projet commun de convention de partenariat, proposé en pièce annexe au rapport. Cette convention précise les modalités de partenariat technique entre les structures.

Elle définit également le montant des subventions versées par les 3 Communautés de communes du Pays Cœur Pays d'un montant total de 12 000 €, dont 4 000 € versés par la Communauté de communes du Clermontais. Ce montant, porte sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI sur l'année 2014.

Vu la compétence en matière de développement économique de la Communauté de communes du Clermontais,
Vu les demandes de subvention de la PFI,
Vu les préoccupations politiques en matière de création et de maintien d'emploi sur le territoire de la Communauté de communes du Clermontais,

Il est proposé au Conseil communautaire :

- D'approuver le projet de convention de partenariat liant, au titre de l'année 2015, les trois Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI,
- D'approuver le versement à la PFI d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2015, portant sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI pour l'année 2014,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur RUIZ, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de partenariat liant, au titre de l'année 2015, les trois Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et Vallée de l'Hérault, le SYDEL Pays Cœur d'Hérault et la PFI tel que présenté en pièce jointe,

APPROUVE le versement à la PFI d'une subvention de 4 000 €, au titre de l'année 2015, portant sur l'animation des comités d'agrément locaux par la PFI pour l'année 2014,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20151211-2015-12-09-21-DE
Date de télétransmission : 11/12/2015
Date de réception préfecture : 11/12/2015

Jean-Claude LACROIX